



16 OCTOBRE 2014

CONGRES NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS

Profession Médecin, un engagement pour faire progresser la société

Discours d'ouverture

Monsieur le Président de la République,

Madame la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes,

Chers confrères,

Chers partenaires de la santé,

Monsieur le Président de la République. Votre présence, ici, devant les conseillers de l'Ordre des médecins, est à la fois un honneur, un encouragement, et un message fort.

C'est un **honneur**, parce que nous savons que la charge qui est la vôtre aurait pu vous conduire à décliner cette invitation pourtant ancienne. Vous avez tenu à vous exprimer devant

l'Ordre des Médecins et, par là-même, devant tous les médecins et tous les professionnels de santé.

Je veux vous en remercier.

C'est un **encouragement** pour l'Institution que je préside : votre intervention ici démontre la place retrouvée de l'Ordre des Médecins dans les débats de santé, une place à part, une place légitime, une place utile.

C'est un **message fort** : en ouvrant nos travaux, votre parole adresse à l'ensemble des médecins, quel que soit leur exercice, au-delà des différences syndicales ou partisans, un message d'écoute et de reconnaissance.

Un **message d'écoute** parce que, et j'y reviendrai, la profession a le sentiment, depuis plusieurs années, d'être injustement attaquée.

Un **message de reconnaissance**, parce qu'il prend acte du rôle du médecin dans l'évolution de notre système de santé, mais aussi, et surtout, de sa place aujourd'hui. Une place plus essentielle que jamais dans notre société sous tension, dans notre société qui perd confiance en elle-même.

Je voudrais aussi vous dire toute la fierté que j'éprouve devant une assemblée si riche et si diverse.

Aux côtés de nos sept cents élus de l'Ordre et plus de deux cents membres de nos commissions de qualification, nous accueillons aussi nos collègues des représentations professionnelles, mais également des représentants des autres Ordres des professions de santé, de l'Université et des Ordres étrangers.

Je salue ici plus particulièrement le Président Guy Sandjon, Président de la conférence des ordres francophones des médecins, et de l'ordre du Cameroun à l'heure où l'Afrique est durement frappée par le virus Ebola, mes collègues Présidents des Ordres des Médecins francophones et Européens, Mme Adenot, Présidente du comité de liaison inter ordres et de l'Ordre des pharmaciens ainsi que mes collègues Présidents et Présidents des Ordres des professions de santé.

Ce congrès, nous l'avons imaginé, organisé et préparé parce que, face aux enjeux actuels du système de santé, il nous est apparu essentiel que notre Institution se rassemble et se fasse entendre.

Ces dernières semaines, nous avons été rattrapés par l'actualité.

Depuis la rentrée de septembre, les manifestations d'inquiétude voire d'exaspération des professionnels de santé se sont multipliées. Deux projets de loi font débat.

Tout d'abord, l'avant-projet de loi croissance et pouvoir d'achat dont nous craignons qu'il ne menace la médecine d'industrialisation. Le médecin ne peut être appréhendé exclusivement comme un fauteur de coût. Nous prenons acte des déclarations du ministre de l'économie retranchant de ce projet le volet santé pour le redonner au ministère de la santé. Nous resterons donc vigilants sur les textes à venir.

La deuxième source d'inquiétude est liée au projet de loi santé.

Bien sûr, ce projet présente des avancées, notamment en matière de prévention, et en mettant la priorité sur les territoires et la proximité.

Cependant, oui, Monsieur le Président, et nous le disons avec respect pour le gouvernement et avec une volonté toujours forte de dialogue, cependant certaines dispositions de ce texte nous inquiètent : la gouvernance dans les régions et l'absence de contre-pouvoir, l'exercice de la démocratie sanitaire qui ne peut s'exercer sans les professionnels, la protection des contenus des métiers.

Il était de notre responsabilité, et nous l'avons fait, d'alerter le gouvernement et le public sur certaines des conséquences que ce texte ne manquerait pas d'entraîner.

Pour sortir de cette situation d'inquiétude, nous avons demandé au gouvernement de relancer au plus vite les discussions avec l'ensemble des acteurs concernés.

A la suite de la présentation du texte hier en conseil des ministres, le gouvernement a confirmé l'importance de cette nouvelle concertation avant la première lecture à l'Assemblée nationale.

Parce que sur la méthode, il a été aujourd'hui entendu, l'Ordre prendra toute sa part dans le dialogue.

En effet, sans prendre en compte les inquiétudes des médecins, non pas pour eux-mêmes, mais pour l'exercice de leur profession et pour leurs patients, je veux le dire en toute franchise.

Ce texte passerait alors à côté de son ambition.

Et certains des changements qu'il veut induire se feraient au détriment de la relation médecin-patient.

Depuis maintenant un an, nous avons travaillé pour rappeler à tous que l'Ordre est un interlocuteur essentiel de notre système de santé.

Il a une mission déontologique, organisationnelle, et juridictionnelle qu'on lui reconnaît. Il a un devoir de conseil sur les textes réglementaires afin de s'assurer du respect des principes fondamentaux de la déontologie médicale. Il a aussi un important devoir d'explication : l'Ordre se doit de faire comprendre l'importance de la prise en compte de ces principes dans les grands débats de société.

De nombreuses évolutions touchent notre profession, et certains médecins peuvent parfois se sentir seuls et démunis. L'Ordre doit être en mesure de réaffirmer les valeurs de la profession. L'exercice médical ne doit pas être une activité engendrant l'isolement du professionnel. L'Ordre doit enfin contribuer à favoriser les évolutions des carrières.

C'est dans cet esprit que s'ouvre ce congrès. De nombreuses tables rondes et ateliers sont proposés, sur des sujets qui, je l'espère, susciteront l'intérêt.

Je souhaite que le Congrès de l'Ordre devienne un rendez-vous clé. Parce que l'Ordre est au cœur de la relation médecin-patient, parce qu'il est au service des médecins dans l'intérêt des patients.

Vous l'avez compris, ce premier congrès émane avant tout d'une volonté, celle de lancer une nouvelle dynamique pour l'Ordre : celle d'un Ordre plus ouvert, d'un Ordre plus visible, et d'un Ordre plus rassembleur.

Un Ordre plus ouvert, tout d'abord.

Les enjeux actuels et à venir de la profession de médecin dépassent largement les questions corporatistes. Le système de santé doit aussi apprendre à travailler de manière plus ouverte, plus participative. L'Ordre doit permettre de créer des liens entre les acteurs de santé. Nous avons d'ailleurs, à cet effet, conclu plusieurs partenariats avec des organisations professionnelles et des institutions proches. Cette ouverture au monde de la santé va se poursuivre et s'amplifier.

L'Ordre doit être plus ouvert, il doit aussi être **plus visible**.

C'est ce que nous avons à cœur de faire depuis un an.

Sur le sujet de l'accompagnement de la fin de vie, par exemple, nous avons rappelé notre soutien à la loi Leonetti dont nous approuvons la philosophie et les principes.

Cette loi vise à empêcher l'obstination déraisonnable en permettant à la médecine d'agir sur les souffrances. Elle impose la collégialité dans la décision. Elle permet d'exprimer ses volontés dans les directives anticipées. Il est aujourd'hui essentiel que cette loi soit mieux connue et que l'on se donne les moyens de l'appliquer pleinement. C'est ce que nous venons de rappeler aux députés Jean Leonetti et Alain Claeys.

Vous le voyez, ce nouveau visage ne veut pas dire que nous renoncerions à notre vision, à nos messages. Aucune de nos valeurs, aucun des principes qui fondent notre institution, n'est dénaturé ou infléchi par notre souci d'intervenir dans le débat public.

Pour certains, l'Ordre était une conscience que l'on appréciait quand elle restait silencieuse. Il faut s'habituer désormais à ce que l'Ordre redevienne une voix active dans le débat public, dès lors que cela concerne l'éthique, la déontologie, l'exercice professionnel, ou la compétence des professionnels.

L'Ordre doit être plus ouvert, l'Ordre doit être plus visible, l'Ordre enfin doit être **un Ordre plus rassembleur**.

Premier médecin généraliste élu par ses confrères à la présidence du CNOM, je sais mieux que quiconque que l'Ordre est la seule institution qui rassemble TOUS les médecins. Quel que soit leur statut, leur âge, leur mode d'exercice, leur spécialité. Médecins hospitaliers, médecins libéraux, médecins salariés, jeunes médecins, étudiants. Nous parlons au nom de la profession et nous assurons sa cohésion.

Depuis plusieurs années, les dogmes économiques appliqués par les politiques de droite comme de gauche stigmatisent les médecins. Ciblée par de nouvelles contraintes administratives, réglementaires, économiques, notre profession n'est pas reconnue à sa juste valeur. Il faut rompre avec ce discours et avec ces actes.

Les médecins et les professionnels de santé ne sont pas un particularisme français, ils sont un trésor national. Les médecins ne sont pas un élément de blocage, ils sont un régulateur de notre société. Les médecins ne sont pas un coût, ils enrichissent la société. Les médecins ne sont pas des conservateurs, ils sont tous les jours des porteurs d'innovation.

Nous nous devons, Monsieur le Président de la République, d'attirer l'attention des acteurs publics, et plus largement de la société.

Chacun, à sa place, doit prendre sa part dans cette mission essentielle : réaffirmer et démontrer la contribution de notre profession au progrès de notre société.

C'est le thème central de notre congrès.

Notre pays traverse une période difficile, et les perspectives économiques inquiètent. Les Français perdent confiance dans leurs institutions et dans les professions qui les incarnent.

Dans ce climat de défiance généralisée, une profession se distingue : la profession de médecin.

Plus de 9 Français sur 10 estiment, selon un sondage publié il y a quelques semaines¹, que les relations avec leurs soignants sont bonnes. Plus de 8 patients sur 10 se sentent compris. On pourrait s'étonner de tels résultats. Pourtant, le médecin a su garder la confiance de ses patients, et ce n'est pas un fait du hasard !

Si la société accorde aux médecins des droits particuliers, et notamment la responsabilité exclusive de fournir certains services ainsi qu'une grande capacité d'autorégulation, la société fixe en contrepartie aux médecins des responsabilités essentielles. S'engager dans la profession de médecin, c'est avant tout s'engager au service du progrès humain et sociétal, c'est travailler d'abord pour le bénéfice d'autrui.

¹ *Sondage Harris Interactive pour la Fondation MACSF, septembre 2014*

Car c'est bien sur le terrain que le médecin démontre son investissement en faveur d'autrui, et du progrès en général.

Tout d'abord parce que **le médecin est porteur de lien et de proximité.**

Dans leurs cabinets, à l'hôpital, dans les centres de santé, dans les collectivités, les médecins répondent chaque jour aux besoins et aux attentes de leurs patients, bien loin d'une approche administrative, procédurière et désincarnée.

Alors que, dans les territoires ruraux, les services aux populations tendent à se concentrer par souci de rationalisation économique, les médecins, eux, continuent d'apporter à leurs patients un conseil expert, un conseil personnalisé, un conseil de proximité.

Bien sûr, des efforts restent à faire. Bien sûr, la répartition de l'offre de soins reste trop inégale sur territoire. Et bien évidemment, l'accès aux soins pour tous, partout, et grâce à tous les modes d'exercices, doit rester une priorité de l'ensemble des acteurs.

Le médecin est un réel acteur de lien et de proximité. Il est aussi, dans une société en proie au chômage de masse, un important **créateur d'activité économique.**

Le secteur de la santé est un moteur de croissance majeur en France, et un moteur de croissance peu sensible à la conjoncture.

La France se place au 3^e rang mondial en matière de budget de santé national, toutes sources de financement confondues. Un budget important qui génère richesses et investissements. Contributeur fiscal important, le médecin est un créateur d'emplois majeur sur les territoires.

Mais la contribution économique du médecin ne s'arrête pas là. Acteur principal de la **prévention** en matière de santé, le médecin participe à la diffusion du savoir, à la diffusion des bons gestes, à la diffusion des bonnes pratiques.

Cette activité de prévention est capitale. Car le médecin y agit directement sur les équilibres de demain. Cette activité de prévention, réel investissement à court, moyen, et long terme, aura un impact majeur pour diminuer les coûts futurs de la santé.

Le médecin est aussi porteur **d'innovation**.

Le secteur de la santé est un très fort producteur et consommateur d'innovations technologiques et pharmaceutiques. Mais les innovations en matière de santé ne peuvent pas s'appréhender comme n'importe quelles innovations. Elles sont par essence liées à la pratique médicale.

Tout d'abord parce que c'est grâce aux médecins, en contact direct avec les patients, que peuvent être identifiés les nouveaux besoins.

Ensuite, parce que par son action de prescription, le médecin amène à consommer des biens et des produits issus de la recherche et de l'innovation.

Enfin, parce que le médecin va être appelé à jouer un rôle de plus en plus important avec le développement des nouvelles technologies de santé, et notamment avec le développement des objets connectés.

Porteur de lien, de proximité et d'innovation, créateur d'activité économique, le médecin est bien au centre du développement de notre société.

Monsieur le Président de la République, les médecins et les professionnels de santé ne demandent pas qu'on les épargne. Ils savent qu'ils doivent contribuer comme nos concitoyens à l'effort national.

Les médecins et les professionnels de santé ne demandent pas que rien ne change. Ils font partie de ceux qui, dans la société, sont des moteurs du progrès et de l'innovation.

Les médecins et les professionnels de santé ont besoin de la reconnaissance de la société, et de ses dirigeants.

Je sais que votre présence ici est déjà une première réponse.

Je suis sûr que votre intervention à présent en apportera la confirmation.